

## COMMUNE D'ARCHAMPS

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2015

Le vingt janvier deux mille quinze, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier PIN, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 16 janvier 2015

Présents : Xavier PIN, Laura DEVIN, Marine DUBERNARD, Mireille DOMENJOUR, Nicole WEYER, Marie-Claude BONNAMOUR, Jean-Marc BRANGEON, Christophe GIRONDE, Séverine CHOPARD-RIDEZ, Olivier SILVESTRE-SIAZ, Gaëtan ZORITCHAK, Yves PELLET, Bernard JOUVENOZ, Denis BAUDET

Absents (excusés) : Serge FONTAINE, Gaël LOUCHART, Olivia SIMEONI, Michelle LANCHE, Florence TCHOULFAYAN

M. Serge FONTAINE a donné pouvoir à M. Yves PELLET  
M. Gaël LOUCHART a donné pouvoir à M. Christophe GIRONDE  
Mme Olivia SIMEONI a donné pouvoir à Mme Mireille DOMENJOUR  
Mme Michelle LANCHE a donné pouvoir à M. Bernard JOUVENOZ  
Mme Florence TCHOULFAYAN a donné pouvoir à M. Denis BAUDET

Ouverture de la séance : 20 h 20

M. Christophe GIRONDE est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire soumet le retrait du point 7 de l'ordre du jour, expliquant que les conventions relatives à l'exploitation des pistes de ski de fond et à l'occupation du foyer de fond doivent être revues pour tenir compte des échanges qu'il a encore eu dans l'après-midi avec le Président de l'Association du ski de fond. La proposition de retrait est acceptée.

Laura Devin rappelle le manquement de l'envoi du PV de la dernière réunion du CM ; il est proposé de le transmettre ultérieurement par courriel pour commentaires.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

---

## FINANCES

### 1/ BUDGET GENERAL DECISION MODIFICATIVE N°5

Monsieur le Maire indique à l'assemblée des mouvements de crédits sont nécessaires pour le versement de la rétrocession fiscale 2014 au SMAG :

N° Article	Libellé article	En augmentation	En diminution
<b>022</b>	Dépenses imprévues		9 000 €
<b>6413</b>	Personnel non titulaire		18 450 €
<b>7398</b>	Reversements	27 450 €	
<b>TOTAL</b>		<b>27 450 €</b>	<b>27 450 €</b>

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

## **2/ BUDGET GENERAL 2015 : AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits »*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

BUDGET GENERAL :

Chapitre 204 : 128 875 € x 25% = 32 218 €

Chapitre 21 : 335 603 x 25 % = 83 900 €

Chapitre 23 : 287 381 x 25 % = 71 845 €

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

## **3/BUDGET DE L'AUBERGE COMMUNALE 2014 : DECISION MODIFICATIVE N°4**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée des mouvements et ouvertures de crédits sont nécessaires pour réaliser les écritures d'amortissement de l'opération de l'auberge communale :

N° Article	Libellé article	En augmentation	En diminution
<b>6811/042</b>	Dotation aux amortissements	5 206 €	
<b>6226</b>	Honoraires		5 206 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 206 €</b>	<b>5 206 €</b>

N° Article	Libellé article	En recettes	En dépenses
<b>70323</b>	Redevance d'occupation	36 141 €	
<b>70878</b>	Par d'autres redevables	945 €	
<b>777/042</b>	Quote part des subventions	4 825 €	
<b>6811/042</b>	Dotation aux amortissements		41 911 €
<b>TOTAL</b>		<b>41 911 €</b>	<b>41 911 €</b>

N° Article	Libellé article	En recettes	En dépensesn
<b>13913/040</b>	Département	4 825 €	
<b>2132/040</b>	Immeubles de rapport		4 825 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 825 €</b>	<b>4 825 €</b>

N° Article	Libellé article	En augmentation	En diminution
<b>2132/040</b>	Immeubles de rapport	5 456 €	
<b>2158/040</b>	Installation de cuisine	18 707 €	
<b>2184/040</b>	Mobilier	18 129 €	
<b>13911/040</b>	Etat		1 975 €
<b>13913/040</b>	Département	1 975 €	
<b>1641</b>	Emprunt en euros		42 292 €
<b>TOTAL</b>		<b>44 267 €</b>	<b>44 267 €</b>

VOTE	POUR	15	B. JOUVENOZ, D. BAUDET
	CONTRE	0	
	ABSTENTION	4	
	<b>Adopté à la majorité</b>		

---

## JUSTICE

### **4/ RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF TASCOM : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Madame Laura DEVIN informe l'assemblée de l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 16 juillet 2014 annulant les dispositions de la circulaire du 5 avril 2013 du ministère de l'intérieur qui prévoyait que la DGF soit minorée du montant de la TASCOM perçue par l'Etat sur le territoire de la collectivité.

Madame Laura DEVIN indique que la commune peut se prévaloir de cette décision et demander à l'Etat le remboursement du montant de la TASCOM prélevée sur la DGF pour les années 2012, 2013, soit la somme total de 27 542 €. Elle précise qu'un recours gracieux en restitution a été introduit auprès de Monsieur le Préfet en décembre 2014.

Monsieur le Maire présente la procédure à mettre en œuvre et le contrat de mission proposé par le cabinet de Me MOINE-PICARD Nadine.

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'article L 2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : il appartient au conseil municipal de délibérer sur les actions à intenter au nom de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à ester en justice et à mandater un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la commune.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

#### **5/ RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONTRE LE PERMIS DE CONSTRUIRE BOUYGUES IMMOBILIER : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recours en annulation formé devant le Tribunal Administratif de Grenoble par les riverains de la route de la Place contre le permis de construire n°7401613H0017 délivré par arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2014 à la société Bouygues Immobilier.

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'article L 2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : il appartient au conseil municipal de délibérer sur les actions à intenter au nom de la commune.

M. Bernard JOUVENOZ rappelle l'historique des divers permis concernant ce projet, et demande le nom des requérants : Annie LeGall, Claude Grosjean, Antony Violain et Véronique Bernard.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à ester en justice et à contacter Me Grégory MOLLION pour défendre les intérêts de la commune.

M. Olivier SILVESTRE-SIAZ ne prend pas part au vote.

VOTE	POUR	18
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

#### **6/ ASSIGNATION DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE POUR EXPERTISE : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'assignation en référé civil de la commune à l'audience du TGI de Thonon les Bains le 27 janvier 2015 à 9H00 en vue de l'organisation d'une expertise judiciaire sollicitée par M. Philippe CATTIN, domicilié 15 chemin du Bosson à Archamps.

Monsieur le Maire explique que M. Philippe CATTIN estime que la commune est en tort pour l'octroi d'un permis de construire et assigne la commune en référé pour avoir une expertise de sa maison ; sont assignés également l'assureur et le vendeur de la maison.

Monsieur le Maire indique que la commune a transmis au Président du TGI les documents pertinents dans le cadre de la demande d'expertise et que la commune ne s'oppose pas à cette demande.

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'article L 2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : il appartient au conseil municipal de délibérer sur les actions à intenter au nom de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à ester en justice et à mandater un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la commune.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	<b>Adopté à l'unanimité</b>	

---

## BÂTIMENTS COMMUNAUX

### **7/ AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de construction d'un espace de stockage pour les services techniques sur la parcelle communale cadastrée section AL n°20, située sur la route Forestière. Il s'agit d'édifier temporairement une serre de 21m x 10m et une serre horticole de 5m x 10m, dans l'attente de pouvoir construire de nouveaux locaux techniques.

M. Bernard JOUVENOZ demande le prix de la serre.

Monsieur le Maire explique qu'il y aura appel d'offre. Le budget est de l'ordre de 70'000 Euros.

M. Jouvenoz rappelle l'option de l'ancienne municipalité, qui consistait à construire les locaux techniques sur la zone du Technopole en partenariat avec la CCG (bâtiment à côté des tennis couverts).

Monsieur le Maire explique que cela ne se fera pas sur ce site, précisant à M. JOUVENOZ qu'il lui a expliqué maintes fois. L'une des raisons est de ne pas éloigner le personnel technique de la mairie, pour des questions de commodité et de bonne administration.

Mme Marine DUBERNARD note le fait que l'on manque d'éléments sur les coûts financiers du projet.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée de déposer un permis de construire pour cet ensemble.

VOTE	POUR	16
	CONTRE	0
	ABSTENTION	3 B. JOUVENOZ, M. DUBERNARD
	<b>Adopté à la majorité</b>	

---

## CATASTROPHE NATURELLE

### **8/ ETUDE GEOTECHNIQUE SUR BLECHEINS : CHOIX DU CABINET**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du mouvement de terrain de Blécheins, déclaré catastrophe naturelle, une réflexion a été engagée pour prévenir une nouvelle catastrophe.

Outre la demande adressée à la Préfecture de réviser le Plan de Prévision des Risques Naturels, la commune a sollicité la RTM (restauration des terrains en Montagne) pour l'épauler dans la recherche des causes de ces mouvements.

En partenariat avec Mme Alison EVANS, un cahier des charges a été établi pour la réalisation d'une étude géotechnique sur un secteur élargi du haut de Blécheins (du chemin du Bosson au chemin du Chameau).

Une consultation a été lancée du 24 octobre au 17 novembre 2014 pour retenir un cabinet d'étude géotechnique chargé de la réalisation d'une étude déterminant les cause du mouvement et précisant les cartes d'aléas actuelles, dans le but de venir compléter l'étude qui sera menée dans le cadre de la future révision du PPRn.

- 21 cabinets ont retiré le dossier de consultation
- 6 cabinets ont remis une offre

Après analyse des offres et sur la base des critères de la consultation (60% prix et 40% valeur technique) la société GEOLITHE a la meilleure note tant technique que prix pour un montant d'honoraires de 23 063 € H.T.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

### **9/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE L'ETUDE GEOTECHNIQUE DE BLECHEINS**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'étude géotechnique du mouvement de terrain de Blécheins est éligible à des subventions au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

-Etude géotechnique	23 063 €
-Subvention fond de prévention (50%)	11 531,50 €
-Subvention conseil général 74 (20%)	4 612,60 €
-Fonds propres (30%)	6 918,90 €

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour déposer une demande de subvention auprès du conseil général et du fond de prévention des risques naturels majeurs.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

### **10/DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX SUITE A LA CATASTROPHE NATURELLE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de la société EIFFAGE pour la reprise des accotements de la voirie de la route de Beaumont endommagés par les mouvements de terrains de Blécheins.

Les travaux se chiffrent à la somme de 12 857,30 € H.T.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

-Travaux	12 857,30 €
-Subvention Conseil Général 74 (20%)	2 571,46 €
-Fonds propres (80%)	10 285.84 €

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

---

## TRAVAUX

### **11/CONTRAT DE PLANTATION D'ARBRES DE HAUTE-TIGE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU SALEVE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de plantation de cinq arbres fruitiers de variétés traditionnelles dans le talus de la route de Blécheins, avant le chemin rural des Crêts Denier.

Le contrat de plantation prévoit un financement par le Syndicat Mixte du Salève et le Conseil général de Haute-Savoie à hauteur de 50%. La dépense pour la commune devrait s'élever à 200 €.

Mme Nicole WEYER rappelle le travail du SMS pour reprendre les anciennes variétés, les bienfaits pour la biodiversité et la demande adressée au SMS (planter des pommiers, poiriers), le long de la route de Blécheins (à l'entrée du chemin rural).

Monsieur le Maire donne lecture du contrat.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

### **12/FORÊT COMMUNALE : PROGRAMME DE TRAVAUX 2015**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme d'action, élaboré par M. Bruno BOYMOND, représentant de l'Office National des Forêts, pour un montant global de 11 650 € H.T.

Monsieur le Maire propose, en accord avec l'ONF, de réaliser cette année les travaux prioritaires suivants :

-travaux de maintenance : mise en place de bornes parcelle 3 pour un montant de 2 300 € H.T

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

### **13/ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION ELECTRONIQUE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la consultation réalisée pour l'acquisition d'un panneau d'information électronique qui pourrait être installé place du monument aux morts.

Trois entreprises ont été consultées pour la fourniture de ce produit. La CAO a examiné les offres et propose de retenir, en accord avec M. LOUCHART, l'offre de LUMIPLAN :

-GRAPHIQUE HD

14 930 €

VOTE	POUR	18	N.WEYER
	CONTRE	0	
	ABSTENTION	1	
<b>Adopté à la majorité</b>			

#### **14/ APPROBATION DU PLAN D'EXPLOITATION DE LA VIABILITE HIVERNALE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Plan d'Exploitation de Viabilité Hivernale élaboré par M. Christophe GLADIEUX qui vise à déterminer les conditions d'intervention pour assurer le déneigement.

Le plan détermine les priorités d'intervention, les moyens mis en œuvre et la méthode employée, c'est un outil opérationnel qui sera consultable librement par le public.

Monsieur le Maire propose de l'adopter.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

#### **15/ CONVENTION DE FINANCEMENT DES PROCEDURES D'ACHAT PUBLIC DEMATERIALISE AVEC LA COMMUNUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'utilisation par les services administratifs de la plateforme de marché public accessible à l'adresse :

[Collectivitesdugenevois74.net](http://Collectivitesdugenevois74.net)

qui regroupe les offres des collectivités du canton, service piloté par la CCG.

La CCG propose de renouveler la convention afin de mettre à jour les tarifs d'utilisation des collectivités.

M. le Maire donne lecture de la convention

VOTE	POUR	19
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

---

#### **DIVERS**

Conseil Municipal de la Jeunesse : Monsieur le Maire suggère d'inviter des représentants de la commune de Neydens qui a mis en place un CMJ.

Schéma Départemental Intercommunal / Projet de territoire de la CCG : Mme Laura DEVIN informe sur les enjeux (mutualisation entre communes...) et appelle à formuler des remarques sur le document.

Journée « Nettoyage » : Mme Nicole WEYER informe de l'organisation d'une journée 'nettoyage', initiative à laquelle les deux écoles pourraient se joindre (Fontaine et Montessorri), le samedi 30 Mai 2015 (avec des interventions dans les écoles les deux semaines précédentes).

Réunion démocratie participative : M. Gaétan Zoritchak rappelle la tenue de la réunion sur la Démocratie Participative le 27 Janvier à 20.30 à la salle polyvalente.

Bulletin municipal annuel : Monsieur le Maire explique l'organisation de la préparation du bulletin annuel.

La séance est levée à 22h10.